



FEDERATION NIGERIENNE DE FOOTBALL

Création 1962 - Affiliation à la FIFA et à la CAF en 1967

AVENUE FRANCOIS MITTERRAND

BP : 10 299 - TEL : (00227) 20 72 45 75 FAX : 20 72 51 27

mail : info@fenifoot.football - www.fenifoot.football

LN 18E

harrage

(1)

COMMISSION CENTRALE DES COMPETITIONS

SOUS COMMISSION D'HOMOLOGATIONS, DE PENALITES ET DE SANCTIONS

FICHE DE DELIBERATION N° 9.1.../CRP/SCH

DATE 15/07/23

MATCH ENTRE ZUMUNTA AC II DAN-GOURMOU

JOUE LE 12/07/23

FÉDÉRATION NIGÉRIENNE DE FOOTBALL
COMMISSION CENTRALE DES COMPÉTITIONS
MATCH HOMOLOGUÉ
DATE:

SCORE 0 - 1 EN FAVEUR DE

OBSERVATION : Le joueur Ismael Homissou Dan Barto du ZAC est suspendu un(1) match pour trois cartons jaunes pris les 17/05/23, 19/06/23 & 12/07/23

Le joueur Issa Dasseini du ZAC est suspendu un(1) match pour un carton rouge pris pour avoir annulé une occasion manifeste de but

La réserve formulée par l'équipe de Dan-Gourmou est recevable en la forme. Au fond la commission après vérification auprès de la Commission NIGER Football connect

POUR LA COMMISSION

[Signature]



FEDERATION NIGERIEENNE DE FOOTBALL

Création 1962 - Affiliation à la FIFA et à la CAF en 1967

AVENUE FRANCOIS MITTERRAND

BP : 10 299 - TEL : (00227) 20 72 45 75 FAX : 20 72 51 27

E-mail : info@fenifoot.football - www.fenifoot.football

(2)

COMMISSION CENTRALE DES COMPETITIONS

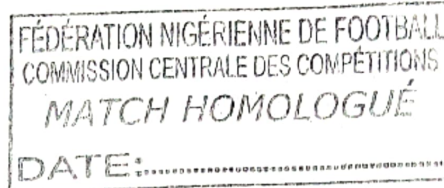
SOUS COMMISSION D'HOMOLOGATIONS, DE PENALITES ET DE SANCTIONS

FICHE DE DELIBERATION N°...../CRP/SCH

DATE.....

MATCH ENTRE :.....//.....

JOUE LE :.....



SCORE :..... EN FAVEUR DE.....

OBSERVATION :..... a constaté que le joueur est
régulièrement inscrit sous le Numéro de
Licence N° 000641.M.94. Par conséquent
il peut prendre part activement à la
rencontre.

Le résultat acquis sur le terrain reste.
La commission d'homologation a constaté
que le joueur Shamsu LAWAN de Dan-Gourmou
est suspendu un(1) match pour trois (3)
cartons jaunes pris les 4/03/23, 22/03/23
et 05/07/23 mais il a pris part à la
rencontre.

Par conséquent et conformément aux dispositions
des articles 38.1, 38.2 et 39.1, Dan-Gourmou

POUR LA COMMISSION



FEDERATION NIGERIEENNE DE FOOTBALL

Création 1962 - Affiliation à la FIFA et à la CAF en 1967

AVENUE FRANCOIS MITTERRAND

BP : 10 299 - TEL : (00227) 20 72 45 75 FAX : 20 72 51 27

E-mail : info@fenifoot.football - www.fenifoot.football

(3)

COMMISSION CENTRALE DES COMPETITIONS

SOUS COMMISSION D'HOMOLOGATIONS, DE PENALITES ET DE SANCTIONS

FICHE DE DELIBERATION N°...../CRP/SCH

DATE.....

MATCH ENTRE :.....//.....

JOUE LE :.....

FÉDÉRATION NIGÉRIENNE DE FOOTBALL
COMMISSION CENTRALE DES COMPÉTITIONS
MATCH HOMOLOGUÉ
DATE:.....

SCORE :..... EN FAVEUR DE.....

OBSERVATION : *perd le match par pénalité
et est éliminé*

*Le Zuma AC gagne par pénalité et est
qualifié*

*Le joueur Shamsu Lawan est suspendu
trois (3) matchs pour non observance
de suspension automatique*

POUR LA COMMISSION